



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/716  
21 août 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 21 AOÛT 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION  
PERMANENTE DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir la lettre ci-jointe que le Ministre des affaires étrangères de mon pays vous a adressée ce jour.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Ivan Z. MISIĆ

ANNEXE

Lettre datée du 21 août 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la République de Bosnie-Herzégovine

Aujourd'hui, trois enfants ont été assassinés d'une manière insensée par les Serbes qui ont bombardé Gorazde. C'est à se demander jusqu'où on les laissera aller! Que faut-il pour que l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) réagissent à cet acte de terrorisme?

L'absence de réaction ne peut être considérée que comme une nouvelle trahison envers ceux au nom desquels vous avez pris des engagements; elle est un camouflet à "l'initiative de paix" qui vient d'être lancée.

Le Secrétaire général nous avait donné l'assurance que le retrait de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) de Gorazde n'aurait aucun impact sur l'engagement antérieurement pris.

Cette suite ininterrompue de promesses non tenues est proprement scandaleuse.

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) Muhamed SACIRBEY

-----